

Le mot du maire

La période printanière est aussi celle de l'élaboration du budget et par conséquent des projets pour l'année.

L'accent sera mis sur la propreté du village en installant des poubelles et distributeurs de sachets pour les déjections canines, avec information d'une sanction pécuniaire.

Pour les automobilistes, l'ensemble du village sera soumis à une limitation de vitesse à 30 km/heure.

Il n'est jamais agréable de prendre des mesures restrictives, néanmoins, notre priorité est de maintenir notre village accueillant, et d'apporter le maximum de sécurité à nos enfants et à l'ensemble des usagers.



Aquarelle réalisée par Caroline Dupont

A partir de cette année, le conseil municipal a décidé d'engager un programme de réhabilitation du cimetière. Ce travail nécessitera plusieurs années, il s'agit de constituer un fond documentaire fiable et d'engager une procédure de reprise de concessions en état d'abandon.

En effet, le cimetière constitue un patrimoine et un lieu de mémoire pour notre village, et il nous appartient de l'entretenir et de le valoriser pour le respect de nos familles et de nos défunts.

Avec la belle saison qui revient, je vous donne rendez-vous lors des différentes manifestations prévues cette année avec l'ensemble des associations permettant de maintenir une convivialité au sein de notre village.

Bien cordialement,

Jean-Louis BRUXELLE

Le mot de l'adjoint, chargé de l'urbanisme

L'urbanisme est un enjeu important pour toutes les communes et notamment pour une commune rurale comme la nôtre.

Qui n'a pas eu le projet de création ou de modification de son habitation et pour cela des règles de construction doivent être respectées pour qu'un permis de construire ou une déclaration de travaux vous soient délivrés.

Pour cela, la Communauté de Communes du Val de Somme a délibéré le 11 juin 2015 pour la création d'un service d'instruction du droit des sols en faveur des 18 Communes dotées d'un document d'urbanisme tel qu'un POS (plan d'occupation des sols) ou un PLU (plan local d'urbanisme). Ce service devrait être étendu, début 2016, aux 4 Communes dotées d'une carte communale. Les autres communes sans document d'urbanisme seront toujours suivies par l'Etat selon le règlement national d'urbanisme (R.N.U.).

Pour notre commune, les règles d'urbanisme sont définies dans notre plan d'occupation des sols (P.O.S) validé en juin 2004.

La Loi ALUR du 24 mars 2014 nous impose de revoir notre P.O.S à une échelle plus élargie, la communauté de communes du Val de Somme (32 communes) à laquelle notre commune appartient.

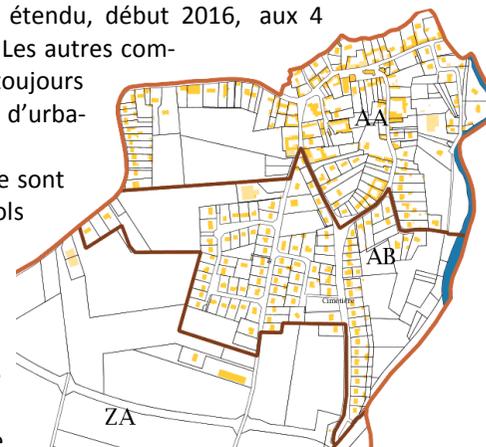
Ce nouvel outil d'aménagement du territoire est nommé P.L.U.I. (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).

Il a pour ambition de construire un projet de territoire partagé par les 32 communes pour les 10-15 ans à venir dans les domaines de l'aménagement, des équipements, de l'urbanisme, des paysages, de la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, de l'habitat, des transports et déplacements, du développement des communications numériques, de l'équipement commercial et du développement économique et des loisirs.

Pour cela, des ateliers productifs vont être mis en place pour réfléchir sur les thématiques de la Mobilité, le foncier, le paysage, l'économie, l'environnement, l'agriculture...

L'élaboration du PLUI se déroulera de 2016 à 2018.

Nous vous informerons de l'avancement de ce projet et particulièrement des orientations qui seront prises pour notre commune.



Vice-Président chargé de l'urbanisme
 Référent à l'urbanisme auprès de la CCVS
Éric DUBUS

Budget - Exercice 2016

Les taux des trois taxes sont maintenus à l'identique.

Taxes 2016	Vecquemont	Moyenne* des communes du département
Taxes foncières - Propriété bâties	11,62 %	14,12 %
Taxes d'habitation	6,47 %	14,77 %
Taxes foncières - non bâtie	30,53 %	30,38 %

*taux 2015 (les taux 2016 ne sont pas encore publiés)

- Annuité de la dette : **30 940 €**
pour la population (550 hab.) : **56,05 € par habitant**
- Produit de fonctionnement : **6,07 %** (ce ratio ne doit pas excéder 20 %)
- Coefficient d'autofinancement courant : **1,02** (ce ratio doit être inférieur à 2)
- Coefficient de rigidité des charges : **0,43** (ce ratio doit être inférieur à 0,5)

CHARGES	Montant	%
011 Générales	225 500	18,8%
012 Personnel	184 700	15,4%
65 Gestion courante	75 850	6,3%
66 Financières	2 890	0,2%
67 Exceptionnelles	3 000	0,2%
TOTAL CHARGES	491 940	100,0%

PRODUITS	Montant	%
013 Atténuation de la charge	15 000	1,2%
70 Produits et services	33 660	2,8%
73 Impôts et taxes	360 735	30,0%
74 Dotation et participations	81 472	6,8%
75 Autres produits	1000	1,6%
TOTAL PRODUITS	491 867	100,0%

Subventions aux associations pour 2016

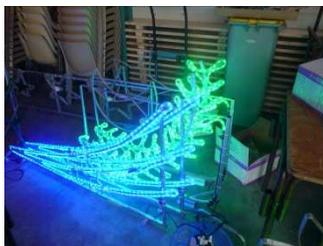
Coopérative scolaire.....	200 €	ADMR (aide aux personnes).....	100 €
USDVBA (football)	3 200 €	Resto du Cœur	70 €
Cercle d'animation Vecquemontois.....		APERVAB (parents élèves).....	200 €
Association de Chasse en plaine	200 €	Les Capucines (majorettes)	510 €
Société de Chasse en plaine	200 €	USEP (sport scolaire)	140 €
Association de chasse et pêche.....	1 000 €	Souvenir français.....	80 €
Gymnastique volontaire.....	500 €	Divers	1 550 €
Club des Aînés de Vecquemont	400 €		
CATM (anciens combattants).....	150 €	Soit un total de	8 500 €

Investissements et travaux (projets)

- **Cimetière** : réhabilitation du portail, des pilasses, du jardin du souvenir, reprise des concessions à l'état d'abandon,
- **École** : remplacement des anciennes fenêtres, réalisation de placards avec portes coulissantes dans la mezzanine, pose d'un grillage et d'un portail,
- **Atelier municipal** : réalisation d'un grenier pour le rangement du matériel,
- **Éclairage public** : remise en état des armoires électriques et éclairage avec économie d'énergie,
- **Mairie** : lancement des appels d'offres pour l'accessibilité,
- **Voirie** : remplacement des panneaux de signalisation, achat d'une bande de terrain pour l'élargissement de la ruelle des myosotis



En fin d'année 2015, une partie des éclairages de Noël ont été remis à neuf par le personnel communal avec des ampoules LED plus économiques.



Les activités périscolaires

Sur les 44 enfants scolarisés, 40 ont participé aux **activités artistiques, sportives et culturelles** proposées par l'association Diabolo sous forme d'ateliers le **jeudi après-midi** de 14 heures à 17 heures.

Janvier à mars 2016 :

- **Atelier « en avant les chars »** : construction d'une œuvre d'art roulante avec des décors gigantesques afin de participer au grand défilé organisé dans les rues de la commune le samedi 4 juin 2016
- **Atelier « cuisine moléculaire »** : innover en cuisine et devenir un chimiste un peu dingue qui transforme tous les aliments habituels en de délicieux plats gélatineux...
- **Atelier « stop motion »** : réaliser un film d'animation en stop motion, créer l'histoire, les décors et les personnages en pâte à modeler puis les prendre en photo afin de les assembler par informatique

Avril à juillet 2016 :

- **Atelier « en avant les chars »** : suite et fin de l'atelier débuté en janvier
- **Atelier « multisports, multiplaisirs »** : les beaux jours arrivent, alors mets tes baskets et viens découvrir plein de sports différents qui sortent un peu de l'ordinaire...
- **Atelier « musique en folie »** : découvrir et fabriquer ses propres instruments et s'en servir pour créer des rythmes, chanter et reproduire des musiques dansantes et festives.



Salle polyvalente

Tarifs de location de la salle polyvalente :

Personnes extérieures au village :	510 €
Habitants de Vecquemont :	235 €



Suite à des problèmes de bruits envers le voisinage un nouveau règlement a été rédigé et affiché à l'intérieur de la salle.

CONDITIONS D'UTILISATION

Les normes de sécurité limitent le nombre de personnes assises à 130. Toute sous-location est interdite et entraînera une amende de 500 €.

L'organisateur s'engage à restituer en l'état les locaux et accès mis à sa disposition (meubles et vaisselle propres, tables et chaises nettoyées seront laissés sur place, sans être empilées).

L'ensemble des locaux doit être balayé à la fin de la location.

L'organisateur pourra utiliser la vaisselle mise à sa disposition suivant accord avec la responsable. La vaisselle doit être essuyée à la sortie du lave-vaisselle. Toute vaisselle mal nettoyée fera l'objet d'une facturation. Il est formellement interdit d'utiliser un matériel de cuisson (plancha ou autre) dans la salle de réception, la cuisine étant réservée à cet effet.

L'organisateur reconnaît avoir visité les locaux et les voies d'accès qui seront effectivement utilisés.

Il est formellement interdit d'accrocher ou de coller des décorations sur les murs et le plafond, des câbles sont prévus à cet effet.

Le mobilier et le matériel ne devront en aucun cas sortir de la salle.

Les utilisateurs de l'espace fumeur devront limiter les nuisances sonores pour respecter le voisinage.

SONORISATION

L'organisateur doit brancher son matériel de sonorisation sur l'ampli et les enceintes de la salle polyvalente. Toute autre utilisation fera

l'objet d'une pénalité financière de 500 €.

L'intensité sonore maximale admise est de 85 décibels. En cas de dépassement, une coupure de courant de trente secondes surviendra. Un deuxième dépassement entraînera une même coupure de courant. **Le troisième dépassement provoquera la coupure définitive du courant (hors éclairage et réfrigérateurs) avec une pénalité financière de 500 €.**

Toute manipulation tentée sur les micros capteurs et sur l'ensemble de la sonorisation entraînera une coupure immédiate et définitive du courant et une pénalité financière de 500 €.

Un contrôle inopiné de la mairie pourra survenir pour s'assurer du bon respect du règlement.

MESURES DE SECURITÉ

L'organisateur déclare avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et prend l'engagement de veiller scrupuleusement à leur application. Il déclare notamment avoir pris bonne note des moyens de lutte contre l'incendie ainsi que des voies d'évacuation qui devront rester dégagées.

ASSURANCES

L'organisateur déclare avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter de l'occupation des locaux. Il devra fournir une attestation de cette assurance.

RESPONSABILITÉ

Dans l'exécution de la présente convention, la responsabilité de l'organisateur est la seule engagée. En cas de bris de vaisselle ou mobilier, l'organisateur s'engage à rembourser le montant des pièces manquantes qui seront facturées par la perception de Corbie.

Au cours de l'utilisation des locaux mis à sa disposition, l'organisateur s'engage :

- à en assurer le gardiennage ainsi que celui de ses accès
- à faire respecter les règles de sécurité

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT**ET DU VOISINAGE**

L'utilisateur s'engage à respecter le voisinage de la salle polyvalente, à être **vigilant sur les nuisances sonores qu'il peut occasionner. Il s'efforcera au maximum de réduire le bruit (bruits de véhicules, discussions extérieures, comportements bruyants)**. Les 2 portes métalliques seront ouvertes lors de l'occupation de la salle des fêtes. **Il est interdit de jouer au ballon à l'intérieur et à l'extérieur de la salle, de klaxonner et d'utiliser des pétards.**

La préparation de repas, barbecue et autres ainsi que les feux d'artifice sont interdits aux abords de la salle polyvalente, sauf autorisation écrite du Maire ou de son représentant.

CAUTION ET GARANTIES

Deux chèques de 500 € seront déposés en garanties :

- un chèque en prévision des dommages éventuels
- un chèque en prévision du bruit, du non-respect des consignes, du règlement, d'une sous location.

ANNULATION

Toute annulation dans un délai de 30 jours avant la date de réservation entraînera une mise en recouvrement de 50 euros.

FRÉQUENCE

Les associations du village bénéficieront d'une seule location gratuite par an, après signature de la convention et dépôt de chèques de caution. Les locations suivantes seront facturées au prix « habitant de Vecquemont ».

Les Vecquemontois pourront utiliser la salle des fêtes **une fois par an** au tarif « village », les autres locations seront facturées au tarif « extérieur au village » sauf cas très exceptionnels.

REMISE DES CLÉS

La remise des clés et la mise à disposition de la vaisselle se feront auprès de Mme Pascale COLSON

Il sera possible de la contacter au 06 50 64 97 23

Remise des clés le vendredi après midi

L'état des lieux sera fait le lundi à 9 h 15 sur place.

Location des barnums

Le tarif de location des barnums :

5 X 6 mètres : **50 €** - 5 X 9 mètres : **60 €**



En ce qui concerne le **prêt des tables et des chaises**, les employés communaux passent beaucoup trop de temps à porter et récupérer le matériel chez les habitants, d'autant plus qu'ils sont souvent contraints de passer plusieurs fois chez les particuliers.

Seuls les plateaux, bancs et chaises pourront être prêtés aux habitants sous réserve que les barnums ne soient pas loués.

Les demandes de plateaux, bancs et chaises devront être enregistrées à la mairie. Pour les chaises, la priorité sera donnée aux personnes qui louent les barnums.

Les livraisons auront lieu le vendredi ou la veille des jours fériés à 8 h 15.

La reprise du matériel aura lieu exclusivement le lundi ou mardi matin à 8 h 15 et pour les jours fériés la date de reprise sera fixée par les services municipaux.

En cas d'absence du demandeur, le matériel ne sera pas livré. De même, pour la reprise du matériel, si le demandeur est absent, il devra prendre contact avec la mairie et restituer le matériel lui-même.

Repas du Téléthon - 4 décembre



Un repas a été organisé par Catherine VAMBALINGHEN et sa famille afin de réunir des dons pour le Téléthon le vendredi 4 décembre 2015. Bénéfices réalisés au profit du Téléthon : **839,50 euros**

Noël des enfants de la commune le 11 décembre 2015



La municipalité de Vecquemont a offert à tous les enfants de la commune un spectacle de Noël avec le clown Rafistol.

Ensuite, les enfants ont accueilli le Père Noël avec sa hotte remplie de friandises et partagé un chocolat chaud avec de la brioche.



Repas des aînés - 12 décembre 2015

Ce rendez-vous annuel rencontre un vif succès. En effet, le nombre des aînés étant en forte augmentation, plus de 110 personnes, nous serons peut-être contraints à l'avenir à refuser les personnes extérieures à la commune, qui ne font pas parties du club des aînés.



Distribution des colis des aînés le 19 décembre 2015

Comme chaque année les membres du conseil municipal ont distribué les colis de Noël aux aînés de la commune.



Cérémonie des vœux - 8 janvier 2016



Le maire et le conseil municipal ont présenté leurs vœux aux habitants en présence du président et certains vice-présidents et membres du bureau de la communauté de communes du Val de Somme et des présidents des associations communales et intercommunales.



Chasse aux œufs de Pâques - 30 mars 2016

Malgré les conditions climatiques difficiles, la chasse aux œufs a connu un vif succès auprès des enfants de la commune.



VOYAGE ANNUEL DU CLUB DES AINÉS

Le **club pour tous de Daours** et le **club des aînés vecquemontois** organisent leur voyage annuel le **JEUDI 2 JUIN 2016**.

Départ à la mairie de Daours à 7 h 30 et retour vers 20 heures.

Programme de la journée :

Matin : visite des sapeurs-pompiers à Montville

Menu du repas : Kir / Salade normande / Trou normand / Émincé de volaille avec ses légumes / Duo de fromages et sa salade / Tarte normande / Vin blanc - vin rouge - café

Après-midi : visite du musée des automates à Ry

Prix par personne :

Personne extérieure.....69 euros
 Membre d'un club.....54 euros
 Membre de deux clubs.....39 euros



2ème CHALLENGE SPORTIF INTERCOMMUNAL SAMEDI 4 JUIN 2016



Venez défendre les couleurs de votre commune, face à Aubigny, Bussy-les-Daours, Daours et Lamotte-Brebière le **SAMEDI 4 JUIN 2016 à Vecquemont** (au terrain multisports) en participant à une des épreuves suivantes :



- **pour les 6-10 ans** : Football à 4 , course à pied (2 km env.) , Tennis de table, Jeux picards et trottinette



- **pour les plus de 10 ans** : rallye VTT (15 et 30 km env.), Pétanque (triplette), course à pied (5 km pour les femmes et 10 km pour les hommes env.), Football (équipe de 4), tennis de table, et jeux picards



Bulletin d'inscription à retirer auprès de la mairie ou à télécharger sur **vecquemont.fr** et à déposer à la mairie de Vecquemont **avant le 15 mai 2016**.

La journée se terminera par un défilé de chars décorés dans les rues de la commune.

FETE DE LA SAINT JEAN DIMANCHE 26 JUN 2016

Fête de la Saint Jean avec réderie, marché, exposition et parade de tracteurs anciens, animation musicale avec le groupe STRATUS et feu de Saint Jean.

Inscription pour la réderie à la mairie : 6 euros l'emplacement de trois mètres (emplacement gratuit des trois premiers mètres pour les habitants de Vecquemont)



FETE DU 14 JUILLET

Programme du mercredi 13 juillet 2016 :



21 h 45 : retraite aux flambeaux - cette année, le feu d'artifice commun aux communes de Daours et de Vecquemont aura lieu à Daours

Départ du terrain communal de Vecquemont à 21 h 45, passage à 22 h place de la mairie de Daours

23 h 00 : feu d'artifice au terrain derrière la salle polyvalente de Daours

Programme du jeudi 14 juillet 2016 :

9 h 00 : inscription au tournoi de tennis de table à la salle polyvalente

10 h 00 : inscription au tournoi de pétanque au terrain de football

12 h 00 : repas champêtre (cochon de lait/frites) - les inscriptions sont à déposer à la mairie accompagnées du règlement. Le coupon pour l'inscription au repas sera distribué dans les boîtes aux lettres et pourra être téléchargé sur le site Web de Vecquemont.



14 h 30 : tir à l'arc, jeux picards et suite du tournoi de pétanque

Civisme

Nuisances sonores : travaux de bricolage et de jardinage.

Conformément à l'article 11 de l'arrêté préfectoral relatif à l'utilisation des tondeuses et autres outils à moteurs thermiques autorisée :

- du **lundi** au **vendredi** de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30
- le **samedi** de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00
- le **dimanche et jours fériés**..... de 10 h 00 à 12 h 00

Cela concerne les travaux de bricolage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareil susceptibles de porter atteinte, en raison de leur intensité sonore, à la tranquillité du voisinage ou à la santé par sa durée, sa répétition ou son intensité, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques (liste non exhaustive).



Déjections animales (chiens, chevaux...)



Le **ramassage des déjections est obligatoire** depuis avril 2002, même dans le caniveau. Pour que votre animal soit apprécié de tous, ramassez ses déjections. Pour cela, munissez-vous de sachets, cela vous évitera une **sanction (PV de 35 euros)** car nous souhaitons conserver notre village accueillant et propre.

De plus, des distributeurs de sachets et des poubelles seront installés dans les rues de la commune : à proximité de l'école, à l'église, à l'emplacement de l'abri bus, près du cimetière, dans l'impasse de l'allée des acacias. près de l'aire de jeux et du terrain de foot.

Les cavaliers sont aussi priés de ramasser les crottins laissés sur la voie publique.



Collecte des déchets

Engagée dans une démarche de développement durable, la Communauté de Communes du Val de Somme a mis en place la tarification incitative sur la collecte des déchets (TEOMI). Les modalités de fonctionnement de la TEOMI sont consultables sur le site de Vecquemont (www.vecquemont.fr).

Les containers doivent être fermés à l'aide de leur couvercle, dans le cas contraire, ils ne seront pas vidés.

Pensez à vérifier que les informations figurant sur votre **bac à couvercle vert** correspondent à celles indiquées dans le courrier qui vous a été envoyé. En cas de problème vous pouvez contacter VEOLIA du lundi au vendredi de 13 h à 18 h au **03 22 76 62 80** et à tout moment par mail à l'adresse suivante : **teomi.cvs@veolia.com**

Collecte des déchets verts

(tontes, feuilles mortes, tailles de haies, branchages...) :

Merci de présenter vos déchets verts la veille dans des sacs non liés (ne dépassant pas 20 kg) ou des cagettes et de fagoter les branchages qui ne doivent pas dépasser 1,50m.

Date des collectes en 2016 : 6 mai - 20 mai - 3 juin - 17 juin - 1er juillet - 15 juillet - 29 juillet - 12 août - 26 août - 9 septembre - 23 septembre - 7 octobre 2016.

Quels sont les déchets végétaux acceptés ?



tontes de gazon



petits branchages



feuilles, taille de végétaux



plantes, végétaux flétris

Déchetterie *située à côté de la gare de Corbie*

Carte d'accès obligatoire (établie sur place sur présentation d'un justificatif de domicile)

Déchets acceptés : ferraille, encombrants, gravats, déchets verts, cartons, batteries, déchets dangereux des ménages (pots de peintures, solvant, piles, aérosols,...), déchets d'équipement électrique et électronique en fin de vie, verre, journaux magazines, huile minérale, huile végétale, lampes et tubes néons

Horaires d'été (du 1er avril au 30 septembre 2016)

Lundi, mercredi, vendredi, samedi : 9h- 13h et 14 h - 18 h

Mardi et jeudi : 14 h - 18 h

Dimanche : 9 h - 13 h



Conteneur

Conteneur papier (avenue des Lilas à Vecquemont)

Journaux, magazines, publicités, prospectus, catalogues, annuaires, cahiers, livres, papiers, enveloppes, courriers, lettres.

Conteneur verre (avenue des Lilas à Vecquemont) bouteilles, pots et bocaux en verre alimentaire. **Attention, le dépôt des bouteilles est réglementé, il est interdit de déposer entre 21 h.00 et 8 h.00**

Conteneur vêtements (avenue des Lilas à Vecquemont)

Circulation

Nous vous rappelons qu'il convient de respecter le **sens de circulation** et la **vitesse** dans les rues de la commune. **La vitesse sera limitée à 30 km / heure sur l'ensemble du village** pour assurer la sécurité des enfants et des usagers.





Calendrier des randonnées pédestres

Départ de la maison des associations (sauf le 3 décembre)

Dates	Parcours	Distance
Dimanche 22 mai à 9 heures	Direction les falaises de Daours, 1er sentier à gauche avant la cressonnière, direction château d'eau de Daours.	9,5 km 1 h 50 env.
Dimanche 5 juin à 9 heures	Direction Daours, chemin du halage Aubigny, passerelle vers l'étang, les trois arbres sur la route de Villers Bretonneux, retour station d'épuration.	10 km 2 h. env.
Dimanche 26 juin à 9 heures	Direction chemin du halage vers marais de Blangy, retour station d'épuration de Daours.	11,5 km 2 h 15 env.
Dim. 4 septembre à 9 heures	Fête du village – Direction poste 90 kva jusqu'au pont de Lamotte Brebière, continuer vers Lamotte et retour vers Daours par chemin qui longe la D1.	13 km 2 h 30 env.
Dim. 25 septembre à 9 heures	Direction Daours rue des prés, campings Pont Noyelle et Querrieu, retour le long de la l'Hallue.	12 km 2 h 20 env.
Dimanche 9 octobre à 9 heures	Direction Daours, château, colonne Faidherbe, retour	13 km 2 h 30 env.
Dimanche 30 octobre à 9 heures	Direction bas des falaises de Daours, cressonnière, transports Boquet, passerelle de Corbie, chemin du halage.	14 km 2 h 45 env.
Dim. 13 novembre à 9 heures	Direction poste 90 kva jusque Lamoffe Brebière, écluse et retour sur chemin de halage.	13 km 2 h 30 env.
Samedi 3 décembre à 13 heures 45	Dans le cadre du Téléthon , les marcheurs de Corbie nous invitent à les rejoindre pour un parcours de solidarité , Direction Fouilloy, Aubigny, Vecquemont, Daours. Le retour se fera en voiture avec une navette du club de Corbie pour récupérer les voitures.	7,5 km 1 h 15 env.

Dates à retenir

1^{er} mai :	concours de pétanque
8 mai :	cérémonie à Vecquemont puis intercommunale à Bussy-lès-Daours
2 juin :	voyage annuel du club des aînés de Daours et de Vecquemont
4 juin :	jeux intervillages avec défilé de chars
18 juin :	fête des écoles
26 juin :	réderie, marché artisanal, concert et feu de Saint Jean
13 juillet :	retraite aux flambeaux et feu d'artifice à Daours
14 juillet :	repas champêtre, pétanque, tennis de table, jeux picards et tir à l'arc
4 septembre :	fête locale avec repas
11 novembre :	cérémonie à Vecquemont puis intercommunale à Bussy-lès-Daours
2 décembre :	Téléthon
4 décembre :	repas des aînés
16 décembre :	spectacle de Noël des enfants
17 décembre :	colis des aînés
6 janvier :	cérémonie des vœux

Vous êtes nombreux à consulter régulièrement le site de la commune et à être inscrits à notre lettre d'informations. Pour ceux qui n'auraient pas encore fait la démarche, **n'oubliez pas de vous inscrire à la newsletters** (lettre d'information) pour recevoir régulièrement par courriel des informations concernant la commune sur **www.vecquemont.fr**



Mairie

Horaires d'ouverture du secrétariat : mardi -jeudi de 14 h à 18 h / vendredi de 9 h à 12 h

Permanence du maire et des adjoints :le mercredi de 18 h à 19 h

Coordonnées : tél. **03 22 48 44 73** ou 09 75 45 15 11 / Fax 03 22 96 84 24

Courriel : mairiedevecquemont@orange.fr **Site internet :** www.vecquemont.fr



Bulletin municipal d'information imprimé par nos soins en avril 2016

Responsable de la publication : Jean-Louis BRUXELLE

Rédaction : Valérie HEQUET, François GAUDIN, Frédéric KUNCZE, Jean-Luc LOGIEST et Laurent VANZWAELMEN (membres de la commission d'information)